

# ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

31470

### ARRETE MUNICIPAL N°38/2025 PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT PARKING DEVANT LA BOULANGERIE

**Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;**

**VU** le CGCT et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

**VU** le Code de la Route ;

**Vu** la demande en date du 12 mai 2025 par laquelle Madame HALLUIN Catherine, domiciliée 1 bis, place de la Poste 31470 Sainte-Foy-de-Peyrolières, sollicite de réglementer le stationnement sur les trois places parking devant la boulangerie, en vue de réaliser un emménagement à cette même adresse;

**Considérant**, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers du parking précité ;

#### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le samedi 17 mai 2025 8h00 à 18h00, le stationnement sur les trois places parking devant la boulangerie sera réglementé. Madame HALLUIN Catherine, sera autorisée à stationner sur les 3 places de parking, leur camion de déménagement 10m<sup>3</sup>.

**Article 2 :** Pour permettre le bon déroulement du déménagement, le pétitionnaire est autorisé à réserver dès le **vendredi 16 mai 2025, 19h00**, les 3 places de parking nécessaires.

**Article 3 :** Le pétitionnaire mettra en place toute signalisation nécessaire pour assurer la sécurité de tous les usagers. Cette signalisation sera déposée dès lors que les motifs ayant conduit à sa mise en place auront disparu.

**Article 4 :** Madame HALLUIN Catherine sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de son déroulement.

**Article 5 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys
- A Madame HALLUIN Catherine
- A la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 14 mai 2025

Pour Le Maire,  
L'Adjointe déléguée  
Véronique PORTE

